Autorisation parentale

Je soussigné(e) autorise mon fils ou ma fille

Nom

à participer aux activités auxquelles il est inscrit et certifie qu'il ne présente aucune contre-indication à la pratique de celles-ci.

○ à rentrer seul à la maison.

Prénom

O Je souhaite que mon enfant soit pris en charge à la sortie du collège le mercredi et le vendredi.

Fait à Le Signature



Les structures bénéficient de l'aide de la caisse d'allocations familiales des Côtes d'Armor (22).



Coche ce que tu fais:

MERCREDI 5 NOVEMBRE VENDREDI 7 NOVEMBRE AMJ (local fermé) SAMEDI 8 NOVEMBRE Chantier du

local (fin)

MERCREDI 12 NOVEMBRE

Après-midi au local

VENDREDI 14 NOVEMBRE

(fin à 19h)

SAMEDI 15 NOVEMBRE Réaménagement du local

MERCREDI 19 NOVEMBRE Après-midi

au local

VENDREDI 21 NOVEMBRE

Soirée spéciale 4º/3º (fin à 20h)

SAMEDI **22** NOVEMBRE

> Après-midi gourmande

MERCREDI **26** NOVEMBRE

Après-midi au local VENDREDI 28 NOVEMBRE AMJ (local fermé)

SAMEDI 29 NOVEMBRE Préparation d'un week end gaming



VENDREDI 5 DÉCEMBRE Match EAG (fin à 23h) 3€

SAMEDI 6 DÉCEMBRE Créations de Noël MERCREDI 10 DÉCEMBRE Après-midi au local



Soirée spéciale 6º/5º (fin à 20h) SAMEDI 13 DÉCEMBRE Marché de Noël

(Dinan ou

Guingamp)

MERCREDI 17 DÉCEMBRE Après-midi au local VENDREDI 19 DÉCEMBRE

Soirée de Noël (avec secret Santa) (fin à 22h)

Gildas & Andréas, vos animateurs jeunesse!





TU PEUX NOUS CONTACTER

gildas.lequere@mene.fr

06 84 37 55 94

Insta: ejmene22330

Facebook : espaceJeunesduMene Snap : Jeunesse du Mené

InscriptionsJe coche lorsque je veux participer :

- O SAMEDI 8 NOVEMBRE
- MERCREDI 12 NOVEMBRE
- O VENDREDI 14 NOVEMBRE
- O SAMEDI 15 NOVEMBRE
- O MERCREDI 19 NOVEMBRE
- **UENDREDI 21 NOVEMBRE**
- O SAMEDI 22 NOVEMBRE
- MERCREDI 26 NOVEMBRE
- SAMEDI 29 NOVEMBRE

- O MERCREDI 3 DÉCEMBRE
- **VENDREDI 5** DÉCEMBRE
- O SAMEDI 6 DÉCEMBRE
- O MERCREDI 10 DÉCEMBRE
- O VENDREDI 12 DÉCEMBRE
- O SAMEDI 13 DÉCEMBRE
- O MERCREDI 17 DÉCEMBRE
- O VENDREDI 19 DÉCEMBRE

Adolescent

Nom / Prénom :

Téléphone:

Mail:

Le règlement par chèque est à établir à l'ordre du Trésor Public